

05 juillet 2012

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **18/06/2012** au **22/06/2012**:

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
20/06/2012	84 268	6,1855	521 239,71
21/06/2012	571 000	6,1962	3 538 030,20
22/06/2012	149 000	6,1248	912 595,20
TOTAL	804 268		4 971 865,11

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.